

**« CHARTE ONESCHOOL GLOBAL »**

Document approuvé le 23/03/2021 par la « *Fédération OneSchool Global France* »

## Préambule

Depuis 25 ans, « *OneSchool Global* » (ci-après désigné « *OSG* »)<sup>1</sup> forme un groupe d'établissements privés d'enseignement primaire et secondaire, ouvert à tous et mixte, désintéressé, non lucratif et d'intérêt général, déclarés auprès des autorités publiques compétentes dans le respect des dispositions de l'article L 442-1 et suivants du Code de l'éducation.

Présent dans dix-huit pays : en Amérique du Nord, en Argentine, aux Caraïbes, Australie, Nouvelle Zélande, Royaume-Uni, Irlande, Suède, Allemagne, Danemark, Italie, Pays-Bas, Suisse, il regroupe plus de 130 Campus fréquentés par quelque 9000 élèves et étudiants âgés de 3 à 18 ans (primaire, secondaire). Porté au plan international par le groupe australien « *OneSchool Global* », en France cinq « *OneSchool Global Campus* » ont été constitués à Alès (Gard), Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire), Chanas (Isère), Chelles (Seine-et-Marne) et Toulon (Var).

Ces Campus organisent des enseignements relevant du Code de l'éducation en matière générale, professionnelle et technologique. Ouvert à tous, quelles que soient les origines, les conditions socio-économiques des bénéficiaires, OSG constitue un système éducatif

alternatif et global,

laïc et non confessionnel,

désintéressé,

ayant recours à des moyens pédagogiques innovants dans le respect de la législation applicable dont, en France, le Code de l'éducation.

Système éducatif laïc, non confessionnel, aucun enseignement religieux n'y est dispensé, dans le respect de l'appartenance ou non appartenance religieuse des enseignés et des enseignants, ses écoles disposant d'un « caractère propre » au sens reconnu par le Conseil constitutionnel dans sa décision n°84-185 DC en date du 18 janvier 1985.

OSG désigne ainsi de façon cumulative 1) une approche pédagogique innovante et 2) une institution éducative correspondante destinées à quiconque souhaite en bénéficier.

---

<sup>1</sup> [www.oneschoolglobal.com](http://www.oneschoolglobal.com)

La présente Charte vise à favoriser la connaissance d'OSG, en offrant des explications de nature à satisfaire la transparence et la visibilité du système éducatif en question. Elle vise à assurer l'unité et la conformité des moyens des Campus, quel que soit le pays, en prenant la forme d'une synthèse des bonnes pratiques éducatives et institutionnelles d'OSG.

Document fédérateur de portée institutionnelle et norme commune, la présente Charte est approuvée à son tour par chaque Campus dont leurs associations juridiquement déclarées qui portent leur organisation, leur fonctionnement et leurs activités (Statuts et Règlement intérieur y compris).

L'adhésion par chaque Campus à la Charte implique le partage et le respect des valeurs et principes qui y figurent par les équipes pédagogiques, la direction des établissements, les parents et les enseignés.

## **1. Les fondements de « OneSchool Global »**

### **1.1. Les bases fondamentales de la pédagogie et de l'institution OSG**

La pédagogie et l'institution « OneSchool Global » reposent sur un socle commun de valeurs et de principes moraux dans le respect de la laïcité scolaire. Leur force exprime leur attachement pour le bien de tous à une éthique éducative d'ordre morale et religieuse en s'assurant scrupuleusement de la liberté de conscience des enseignés et des enseignants, ce qui assure leur caractère propre.

A cet égard, « OneSchool Global » fait sienne les recommandations sur les fondements moraux éducatifs exprimées dans sa lettre aux instituteurs en date du 17 novembre 1883 par Jules Ferry, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la III<sup>ème</sup> République, plus que jamais d'actualité :

*« (...) En vous dispensant de l'enseignement religieux, on n'a pas songé à vous décharger de l'enseignement moral : c'eût été vous enlever ce qui fait la dignité de votre profession. Au contraire, il a paru tout naturel que l'instituteur, en même temps qu'il apprend aux enfants à lire et à écrire, leur enseigne aussi ces règles élémentaires de la vie morale qui ne sont pas moins universellement acceptées que celles du langage et du calcul. (...) »*

*Vous êtes l'auxiliaire et, à certains égards, le suppléant du père de famille ; parlez donc à son enfant comme vous voudriez que l'on parlât au vôtre ; avec force et autorité, toutes les fois qu'il s'agit d'une vérité incontestée, d'un précepte de la morale commune ; avec la plus grande réserve, dès que vous risquez d'effleurer un sentiment religieux dont vous n'êtes pas juge.*

*Si parfois vous étiez embarrassé pour savoir jusqu'où il vous est permis d'aller dans votre enseignement moral, voici une règle pratique à laquelle vous pourrez vous*

## « Charte OneSchool Global »

*tenir : avant de proposer à vos élèves un précepte, une maxime quelconque, demandez-vous s'il se trouve, à votre connaissance, un seul honnête homme qui puisse être froissé de ce que vous allez dire. Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce qu'il vous entendrait dire. Si oui, abstenez-vous de le dire ; sinon, parlez hardiment, car ce que vous allez communiquer à l'enfant, ce n'est pas votre propre sagesse, c'est la sagesse du genre humain, c'est une de ces idées d'ordre universel que plusieurs siècles de civilisation ont fait entrer dans le patrimoine de l'humanité. [...]*

*(...) Pour vous, bornez-vous à l'office que la société vous assigne et qui a aussi sa noblesse : poser dans l'âme des enfants les premiers et solides fondements de la simple moralité. »*

### 1.2. Les valeurs du système éducatif « OneSchool Global »

La philosophie et la vision de « OneSchool Global » reposent sur la mise en œuvre d'un écosystème éducatif qui développe la participation des élèves et des étudiants à des outils « d'apprentissage à l'apprentissage » selon le principe « *Ce que nous faisons pour l'un nous le faisons pour tous* ».

Les fondateurs du système ont dès le début précisé que :

*« La principale caractéristique de l'école est que sa fréquentation est volontaire, mais une fois que vous avez accepté de venir, elle est obligatoire à partir de là, jusqu'à ce que vous décidiez de quitter l'école, et il y a certaines exigences qui sont essentielles.*

*Il y a un niveau de conduite qui devrait aussi, dans un certain sens, rendre l'école différente. Nous avons évoqué à plusieurs reprises la question de l'obéissance, du respect et de la discipline recherchés.*

*C'est vraiment un processus d'auto-apprentissage et l'accent sera mis sur l'école tout au long du processus. Sur le fait d'apprendre à apprendre."*

*Ce que nous avons pour objectif c'est le soutien par les pairs et nous espérons et nous nous attendons à ce que les étudiants soient capables et prêts à s'entraider. Il n'y a vraiment pas de meilleure personne pour apprendre que quelqu'un qui est juste devant vous ».*

La vision de OneSchool Global se définit ainsi :

*« OneSchool Global constitue un écosystème éducatif mondial qui développe des élèves prêts pour la vie et qui apprennent à apprendre. »*

## « Charte OneSchool Global »

Les fondateurs ont défini une éthique éducative en ces termes :

*« Dans cette École, nous sommes engagés en faveur d'une culture dans laquelle les étudiants sont encouragés à développer leur plein potentiel et à acquérir la discipline consistant à « apprendre à apprendre » tout en respectant l'enseignement et les dogmes chrétiens.*

*La vérité et l'autorité des principes chrétiens ainsi que des valeurs familiales fortes viennent soutenir l'engagement de l'école à maintenir la qualité dans chacun des aspects de l'éducation : le programme, les enseignants, les équipements, la gestion et la discipline – le tout dans un environnement sécurisé et bienveillant. »*

L'approche éducative et institutionnelle « OneSchool Global » est basée sur un socle de base formé par les valeurs cardinales suivantes

**Intégrité** soit justice, honnêteté et conduite exemplaires.

**Soins et Attention** soit bienveillance, considération et générosité envers quiconque.

**Respect** dû à toutes les personnes, les opinions et les autorités publiques.

**Responsabilité** au regard des actions éducatives et de l'environnement social.

**Engagement** à l'autodiscipline et à la poursuite de l'excellence

**Solidarité et altruisme** soit égalité d'accès à OSG quelles que soient les conditions sociales et économiques des bénéficiaires.

Centré sur l'élève et l'étudiant, personne et citoyen à part entière, OSG est un système éducatif qui promeut ainsi la confiance, la loyauté, l'écoute, l'attention portée à chacun et l'autonomie individuelle dans le respect des responsabilités sociale.

*« Prendre du plaisir est le plus puissant moteur de l'apprentissage »* dit le pédagogue Célestin Freinet. En effet, la relation éducative entre les adultes et les enseignés doit être fondée sur une confiance réciproque en dehors de tout rapport de pouvoir, de punition et de récompenses. L'éducation n'est qu'épanouissement et revalorisation de connaissances et non l'expression d'une servitude volontaire.

La stimulation du travail coopératif et participatif sur la base de l'intérêt des enseignés et la liberté d'expression reste aussi au centre du système éducatif d'OSG.

Le respect de l'environnement sociétal des enseignés favorise leur intégration sociale puisqu'ils interagissent avec d'autres enseignés d'âges et de genre différents, avec des enseignants adultes, dans un climat de liberté et de respect réciproque.

« Charte OneSchool Global »

OSG assure aussi la formation à l'esprit dit critique des enseignés, la diffusion d'une variété d'expériences d'apprentissage à la demande et l'acquisition de mécanismes de résolution des conflits, ainsi que des compétences de leadership.

Cette approche en termes de socialisation par l'éducation, globale, est destinée à conduire les enseignés à discerner les atouts des comportements adultes et responsables dans un contexte sociétal marqué par de multiples défis, présents et à venir.

La culture pluridisciplinaire et personnalisée de OSG favorise des comportements tournés vers le progrès et la modernité qui reposent sur l'innovation continue des apprentissages mis en œuvre.

La mixité sociale au sein des institutions de OSG est un levier de socialisation et de démocratisation. Elle renforce la construction et l'ouverture d'esprit de chaque enseignant en favorisant l'épanouissement des enseignés issus de différents milieux socio-économiques ou socio-culturels. C'est ainsi leur permettre de progresser et d'avoir toutes les chances d'une réussite scolaire.

## **2. Les liens avec les Frères de Plymouth, entre indépendance structurelle et communion de sens et de valeur avec « *OneSchool Global* »**

Tout comme c'est le cas pour des institutions éducatives privées d'inspiration et d'origine religieuses (par exemple, dans le monde catholique les Écoles Notre Dame, dans le juif Ozar Hatorah, dans le protestant l'École Alsacienne, etc.) « *OneSchool Global* » a des liens avec l'Église Chrétienne des Frères de Plymouth, aussi connue comme « L'Assemblée des frères », mouvement protestant fidèle au grand bibliste et pasteur mondialement connu, l'érudit britannique John Nelson Darby (1800-1882)<sup>2</sup>.

Ce mouvement religieux est aussi apparenté aux « *Darbyistes* » (Théo, Nouvelle encyclopédie catholique), ce qui permet de le ranger, au sens sociologique, tel un « culte protestant darbyiste ».

OSG constitue cependant une institution indépendante d'un point de vue juridique et économique de ladite Église.

Aucun des enseignants des cinq Campus n'est membre ni fidèle de l'Église Chrétienne des Frères de Plymouth. Leur emploi en qualité de salarié n'est nullement subordonné à leurs convictions ou croyances religieuses.

---

<sup>2</sup> La traduction intégrale de la Bible par John Nelson Darby est bien connue des biblistes dans le monde entier

Les principes de « *OneSchool Global* », pédagogie et institution laïques, sont en partie fondés sur le sens des enseignements de la Sainte Bible tels que portés par l'Église Chrétienne des Frères de Plymouth (« *les Frères* »), sans qu'ils ne soient prééminents du point de vue de ses structures et de ses programmes laïcs.

Concrètement, les principes religieux de ladite Eglise Chrétienne se traduisent essentiellement au sein de OSG sur le plan disciplinaire et éthique. Ils assurent une forme de règle disciplinaire pour veiller à ce que les comportements ou les activités soient en accord avec la Sainte Bible et les croyances, les enseignements et les pratiques des Frères.

En cohérence avec les principes bibliques concernant les relations et la modestie, le personnel des Campus doit se comporter avec modestie et bienséance, établissant un bon exemple pour les enseignés, et de façon respectueuse envers leur Direction administrative, les collègues de travail, les enseignés et les parents ainsi que la communauté des Frères et leur façon de vivre.

Il est attendu du personnel qu'il fasse preuve de bon sens et de bon goût professionnel dans sa façon de se présenter. La courtoisie envers les collègues de travail et l'image professionnelle offerte aux enseignés, parents et visiteurs devraient être les facteurs qui déterminent si le personnel est vêtu de façon correcte. Un standard élevé d'habillement, de toilette, de propreté personnelle est requis sur les Campus.

### **3. Le choix en France du statut légal d'école privée hors contrat**

La Convention européenne des droits de l'Homme reconnaît et garanti **le droit à l'éducation**, partie intégrante du Protocole n°1, dans l'article 2, dans les termes suivants :

*“Nul ne peut se voir refuser le droit à l'instruction. L'Etat, dans l'exercice des fonctions qu'il assumera dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, respectera le droit des parents d'assurer cette éducation et cet enseignement conformément à leurs convictions religieuses et philosophiques”*

Le droit de constituer et de gérer un établissement d'enseignement privé est donc ainsi garanti par ladite Convention selon la jurisprudence constante de la Cour européenne des droits de l'homme.

Les objectifs et les activités des Campus « *OneSchool Global* », tels que notamment régulièrement contrôlés par les administrations académiques dans le respect des articles L. 441-1, L. 442-2 et L. 442-3 du Code de l'éducation, s'inscrivent dans le dispositif de l'article L. 111-1 du Code de l'éducation qui range les institutions scolaires parmi les organismes d'intérêt général :

## « Charte OneSchool Global »

*« L'éducation est la première priorité nationale. (...) »*

*Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. (...) »*

*Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté. »*

OSG a placé ses institutions éducatives en France sous le régime de l'article L 151-1 du Code de l'éducation qui pose en ces termes le principe de la liberté de l'enseignement : *« L'Etat proclame et respecte la liberté de l'enseignement et en garantit l'exercice aux établissements privés régulièrement ouverts »*, les établissements d'enseignement du premier et du second degré ainsi que les établissements d'enseignement techniques pouvant être privés.

Eu égard en France au nombre d'enseignés dans le système porté par OSG et à la relative lourdeur des conditions du régime juridique des écoles sous contrat, pour l'heure, les établissements en question ont été créés et déclarés sans contrat auprès des pouvoirs publics.

Dans ces conditions, « *OneSchool Global* » est juridiquement porté en France au sein des cinq Campus existants par des associations déclarées qui en assurent l'organisation et le fonctionnement sous cette dénomination :

- « *OneSchool Global – Campus d'Alès* »
- « *OneSchool Global – Campus de Chelles* »
- « *OneSchool Global – Campus de Chanas* »
- « *OneSchool Global – Campus du Chambon-sur-Lignon* »
- « *OneSchool Global – Campus de Toulon* ».

Ces associations sont affiliées à la « *Fédération OneSchool Global France* ».

La nature d'intérêt général des activités éducatives de « *OneSchool Global* » se mesure sur la base de ses programmes, des résultats scolaires très positifs de ses enseignés, l'absence de chômeurs inscrits à Pôle emploi à la suite de leur scolarisation, etc.

## 4. Sur la pédagogie innovante et alternative de « OneSchool Global »

OSG assure une pédagogie innovante selon des « *méthodes éducatives alternatives* » au sens retenu par le Conseil d'Etat (arrêt n°406150, « Association Les Enfants d'abord », 19 juillet 1997) qui repose sur la systématisation de la méthode dite « apprentissage auto-dirigé ». Ce concept qui prend sa source dans la pensée du spécialiste Dewey est « *un processus dans lequel les individus prennent l'initiative, avec ou sans l'aide d'autrui, de déterminer leurs besoins de formation, de recenser les ressources humaines et matérielles nécessaires à la formation, de sélectionner et de mettre en œuvre les stratégies de formation adéquates, d'évaluer les résultats de leur formation* ».

Outre atlantique l'apprentissage autodirigé est devenu un objet scientifique largement partagé par la communauté scientifique travaillant sur les problématiques de formation formelle et informelle.

« OneSchool Global » en respectant les programmes du Ministère de l'éducation nationale met en œuvre cette approche innovante au bénéfice des enseignés et des enseignants.

D'autre part, l'innovation pédagogique repose aussi sur les objectifs poursuivis par OSG sur le fondement du principe de « *Life-Ready Students* », à savoir assurer une préparation à la vie non seulement professionnelle mais dans sa globalité humaine et sociale.

Par ailleurs, les programmes des Campus prévoient des activités d'assistance humanitaire et caritative auprès des grands acteurs de ce secteur de l'économie sociale et solidaire (Oxfam, Royal Children's Hospital, UNICEF, etc.)

Enfin, OSG a élaboré un cursus professionnel désigné « *Teacher Academy* » destiné à ses enseignants sur la base du concept pédagogique « *Learning to learn Framework* » (voir les conférences sur ce thème organisé au National Exhibition Center, Birmingham, Royaume Uni, janvier 2017).

Au total le caractère alternatif des approches pédagogiques de OSG dans le respect du Code de l'éducation s'inscrit dans le cadre des méthodes d'apprentissage global au bénéfice des enseignés, approches connues et appréciées par les enseignants et les administrations académiques qui en assurent, pour les premiers, et la conduite et, pour les seconds, le contrôle. L'ensemble assure ainsi une éducation citoyenne aux enseignés.

## **5. Les responsabilités, le contrôle et la supervision en France de « OneSchool Global »**

Au niveau mondial « *OneSchool Global* » est porté par la fondation australienne « *OneSchool Global* ».

En France, l'association déclarée « *Fédération OneSchool Global France* » qui est notamment composée par les associations gérant respectivement les cinq Campus constitue l'entité juridique, sous forme d'union d'association, a pour objet social principal d'assurer la représentativité et la légitimité institutionnelle nationale de « *OneSchool Global* ». Ces associations sont ainsi et sous cette forme en quelque sorte affiliées à la « *Fédération OneSchool Global France* ».

La « *Fédération OneSchool Global France* » est chargée par « *OneSchool Global* » d'assurer le respect et la veille des activités des Campus en ce qui concerne la mise en œuvre de la présente Charte.

La « *Fédération OneSchool Global France* » s'assure de la conformité des activités, des procédures ou des décisions contraires à l'éthique et aux valeurs essentielles de « *OneSchool Global* ».

Par ailleurs, la « *Fédération OneSchool Global France* » a un rôle consultatif quant au respect par les cinq Campus

- du Code de l'éducation et du cadre légal de Protection de l'Enfance,
- des normes légales d'utilisation, de collecte, de révision, de transmission ou de stockage d'informations numérisées ou non,
- de tout autre dispositif légal ou réglementaire lié aux activités des Campus.

Chaque association déclarée respectivement gestionnaire d'un Campus est juridiquement responsable de ses modalités d'organisation et de fonctionnement dont les obligations correspondantes en matière éducative, fiscale et sociale, dans le domaine de la transparence budgétaire et administrative (affectation des ressources, contrôle financier et budgétaire, gestion des projets, etc.)

Au total la présente Charte garantit les critères et les activités d'un établissement OSG, tels que définis ci-dessus, auprès des enseignants et de leurs familles, des enseignants et des administrations publiques.

***Droits réservés à la « Fédération OneSchool Global France », association affiliée au groupe australien « OneSchool Global »***